

ÉDUCATION NATIONALE.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DES BEAUX-ARTS.

ARRÊTÉ.

DIRECTION

DES

SERVICES D'ARCHITECTURE

BUREAU

DES

MONUMENTS HISTORIQUES
ET DES SITES.

Inventaire des Sites
dont la conservation
présente un intérêt général.

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Éducation Nationale
Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection
des monuments naturels et des sites de caractère
artistique, historique, scientifique, légendaire ou pitto-
resque et notamment l'article 4 ;

Sur la proposition de la Commission départementale
des monuments naturels et des sites d DU 15

juin 1933

Arrêté :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit sur l'inventaire des
sites dont la conservation présente
un intérêt général l'ensemble formé
par les maisons anciennes de DUNING
(HAUTE-SAVOIE).

Parcelles cadastrales visées :

118.144.155 section A

La liste des propriétaires est
jointe au présent arrêté. /.

St Maurice

Secrétaire général des Beaux-Arts

Le conseiller d'Etat

Par délégation

Paris, le 21 FEV 1944

de son exécution.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne,

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de Duingt et à chaque propriétaire intéressé

ART. 2.

Annexe à l'arrêté du 21 FEV 1944

portant inscription sur l'inventaire des sites des vieilles maisons à Duingt (HAUTE-SAVOIE)

Liste des propriétaires

COMMUNE Jean-Claude feu Joseph DUNG	155p
MONTMASON François Eugène, gendarme 3115 rue Doppet CHAMBERY (H.S.)	155p
VOISIN Joseph feu Claude DUNG et	
LAMOUREL François feu Joseph Boulanger DUNG	118p
VOISIN Abel feu Claude DUNG	118p
VOISIN Joseph François feu Jean Baptiste DUNG	144